



QUESTIONS & RÉPONSES SUR LE BRONZAGE EN CABINE



Pourquoi les centres de bronzage sont interdits aux mineurs ?

La peau des enfants étant beaucoup plus fragile que celle des adultes, le législateur a décidé, par précaution, d'interdire l'accès des solariums aux mineurs, même s'ils sont accompagnés ou autorisés par leurs parents.

Combien de séances peut-on faire par an ?

Au maximum de 33 à 60 séances en fonction du temps d'exposition et du phototype de peau.

Je suis enceinte, est-ce que je peux m'exposer ?

Par mesure de précaution, nous contre-indiquons les expositions solaires aux femmes enceintes. Des taches pigmentaires – appelées communément “masque de grossesse” – peuvent apparaître à la suite de ces expositions.

Nous déconseillons donc les expositions aux UV comme au soleil.

Bronzer fait-il vieillir ma peau ?

La peau est pourvue d'un système qui répare la peau lorsqu'elle subit des lésions causées par les agressions solaires comme les érythèmes : c'est notre “capital soleil”.

Le “capital soleil” n'est pas le même pour chaque personne ; il est déterminé à notre naissance et n'est pas renouvelable.

Quand ce capital s'épuise, notre système a de plus en plus de difficultés à régénérer les cellules endommagées. En dépassant cette limite, on augmente le risque de cancers cutanés, et de vieillissement prématuré de la peau.

Pour économiser ce capital, exposez-vous modérément, respectez les règles de protection au soleil et pensez toujours à hydrater votre peau après chaque exposition.

J'ai des grains de beauté, est-ce que je peux m'exposer ?

Sous l'effet des UV, un grain de beauté peut dégénérer en mélanome. Donc, quand vous avez des grains de beauté, la première précaution à prendre avant de s'exposer est de se faire examiner par son médecin.

Bronzer en cabine est moins dangereux que de bronzer au soleil ?

OUI, car si le résultat esthétique est identique, bronzer en cabine est bien plus sécuritaire que de s'exposer au soleil. Si l'éclairement total reçu par la peau lors d'une séance de bronzage en cabine est équivalent à celui du soleil des tropiques, les effets sur la peau sont sans commune mesure. En effet, la composition des rayonnements est différente : 5% d'UVB pour le soleil, 1% pour les UV artificiels ! Or, le pouvoir brûlant des UVB est 2500 fois plus important que pour les UVA. Par conséquent, les UV artificiels permettent d'obtenir un bronzage rapide grâce au pouvoir pigmentant (UVA) beaucoup plus efficace que l'exposition solaire, tout en diminuant de manière considérable le pouvoir brûlant des UVB.

Pour obtenir le même résultat esthétique, un individu qui s'expose 20 minutes dans une cabine UV devrait s'exposer environ 1 heure et demie au soleil naturel des plages du Sud de la France, mais il aurait alors un risque de brûlure multiplié par 12.

Comment prolonger mon bronzage ?

Sans aucune exposition, votre bronzage disparaîtra en 3 à 4 semaines. Ceci est dû au renouvellement cellulaire de la peau.

Pour prolonger votre bronzage, il suffit de s'exposer – 1 à 2 séances par semaine – et d'utiliser des produits hydratants prolongateurs de bronzage.

QUESTIONS & RÉPONSES SUR LE BRONZAGE EN CABINE



Est-ce que je peux être bronzé en une séance de bronzage ?

NON, c'est impossible, le bronzage est la conséquence de notre système de photoprotection de la peau qui se met en route de façon progressive.

Si je m'expose plus et plus longtemps, est-ce que je serai plus bronzé ?

NON, car chacun de nous a un seuil de saturation au-delà duquel notre pigmentation n'augmentera pas. Il est donc inutile de s'exposer dans ce but.

Est-ce que le bronzage en cabine prépare ma peau pour mes expositions au soleil ?

OUI, Il est scientifiquement prouvé que l'utilisation des cabines de bronzage prépare la peau avant une exposition solaire. La photoprotection obtenue correspond à une protection d'indice 2-3.

Cependant, si l'exposition aux UV des solariums active la production de mélanine et vous aidera à bronzer plus rapidement au soleil, l'épaississement de la peau provoqué naturellement par les UVB est faible, car ces rayons sont filtrés de façon importante dans un solarium.

Votre système de photoprotection est donc activé, mais il ne sera à son maximum d'efficacité qu'après quelques expositions au soleil.

En fonction du niveau de l'index UV, il sera donc nécessaire de vous protéger avec une crème solaire de qualité. Nous vous préconisons les soins solaires Esthéderm.

Pourquoi est-ce obligatoire de porter des lunettes de protection ?

Les yeux sont des organes fragiles, il faut absolument les protéger du rayonnement UV. Fermer les yeux pendant une séance ne les protège pas, car les fines paupières ne filtrent qu'une partie des rayons UV.

Sans lunettes de protection, les risques de cataractes, d'ophtalmies ou de brûlures de la cornée augmentent. C'est pourquoi il est absolument nécessaire de protéger vos yeux avec des lunettes de protection conformes aux normes CE. SUNSO vous offre ces lunettes lors de votre premier forfait de bronzage.

Ne soyez pas étonné si nous vous demandons à chacune de vos visites si vous avez vos lunettes : c'est pour votre bien et c'est notre devoir.

Pourquoi dois-je enlever tous cosmétiques avant une séance de bronzage ?

Parce que certains cosmétiques peuvent augmenter la sensibilité de la peau aux UV et induire des allergies solaires, des taches pigmentaires, voire des coups de soleil graves.

Pourquoi je ne peux pas m'exposer si je prends des médicaments photo sensibilisants ?

Parce que certains médicaments peuvent augmenter la sensibilité de la peau aux UV et induire des allergies solaires, des taches pigmentaires, voire des coups de soleil graves.

Comment optimiser mon bronzage en cabine ?

Avant de démarrer votre programme de bronzage, faites un gommage du corps au moins 24 heures avant votre première exposition, à la maison ou dans votre centre Sunso. L'élimination des cellules de peau mortes permet d'affiner votre grain de peau et d'obtenir un bronzage éclatant.

Nous vous conseillons également, tout au long de votre programme de bronzage, d'utiliser une crème hydratante spécifique aux expositions solaires, car elles ont un effet anti-âge et prolongateur.

QUESTIONS & RÉPONSES SUR LE BRONZAGE EN CABINE



Les autobronzants ont-ils un pouvoir protecteur ?

NON, les autobronzants agissent par réaction des protéines et des acides aminés présents au niveau des couches superficielles de la peau. Le résultat esthétique est un brunissement efficace de la peau, qui ne sollicite pas le mécanisme de photoprotection. Il n'y a donc ni production de mélanine ni épaissement de la peau, et donc aucune protection naturelle.

Les UV artificiels sont-ils cancérigènes ?

Les solariums ont été relevés au "niveau 1" de la classification cancérigène par un groupe de scientifiques. Le "niveau 1" signifie qu'il existe des preuves que l'utilisation de solariums peut augmenter le risque d'avoir un cancer de la peau.

Cette information n'est pas du tout nouvelle : les rayons du soleil sont classés depuis 1992 dans la même catégorie dans laquelle les solariums se retrouvent désormais !

Être au "niveau 1" du classement ne dit rien sur la dimension du risque mais simplement qu'il en existe un. Certains produits qui se trouvent à ce niveau sont très dangereux, comme l'arsenic ou le gaz moutarde. D'autres substances comportent seulement un très faible risque, comme le vin rouge, la bière et le poisson salé.

En France, notre législation est la plus sécuritaire au monde. Elle protège si bien le consommateur que notre Ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a annoncé qu'il n'y avait pas lieu de la réévaluer.

Le rayonnement d'un appareil de bronzage UV peut affecter la peau et les yeux. Ces effets biologiques dépendent de la nature et de l'intensité du rayonnement ainsi que de la sensibilité de la peau des individus.

SUNSO EST MEMBRE DU SNPBC. SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS DU BRONZAGE EN CABINE.